

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

AUTO-MOTO-ÉCOLE LES ARCADES

-Zone Commerciale-

85 RUE RAYMOND POINCARÉ

54136 BOUXIERES-AUX-DAMES



La catégorie « AM » du permis de conduire permet, à l'issue d'une formation de 7 heures, de conduire un cyclomoteur ou un quadricycle léger à moteur.

Cette formation est composée d'une partie théorique et d'une partie pratique.

La formation peut-être soit à usage d'un cyclomoteur (âge minimal obligatoire de 14 ans) soit à usage d'un quadricycle léger à moteur (âge minimal obligatoire de 14 ans) dont la puissance ne dépasse pas 6 kW et la vitesse est limitée à 45 km/h.

La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière ayant une autorisation d'enseigner en cours de validité et titulaire de la mention 2 roues pour l'obtention du cyclomoteur.

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de la formation est délivrée. Cette attestation est obligatoire pour faire la demande de titre (permis) mais aussi pour assurer ledit véhicule.

La formation THÉORIQUE

La formation théorique est validée par l'obtention de l'ASSR 1 ou 2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière niveau 1 ou 2) ou par l'obtention de l'ASR (Attestation de Sécurité Routière).

Les ASSR sont obtenu par le biais de l'Éducation Nationale ; ASSR1 au collège en classe de 5^{ème} et le 2^{ème} niveau au collège également en classe de 3^{ème}.

L'ASR est obtenu par le biais du GRETA (pour un public n'ayant pas été scolarisé en France ou n'ayant pas obtenu la ou les attestations au collège).

Dans tous les cas, l'obtention de l'ASSR 1 ou 2 ou de l'ASR est obligatoire afin de pouvoir effectuer la partie pratique dans un établissement de la conduite et de la sécurité routière.

La formation PRATIQUE

La formation pratique de 7 heures est constituée de 3 phases :

D'UNE PHASE DE CONDUITE HORS CIRCULATION : DURÉE 2 HEURES

- Les équipements du cyclomotoriste et leurs rôles ;
- La découverte des principaux éléments du véhicule et les contrôles indispensables à l'entretien et au maintien de la sécurité ;
- La maîtrise du véhicule hors circulation.

D'UNE PHASE DE SENSIBILISATION AUX RISQUES : DURÉE 2 HEURES

- Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur ainsi qu'à l'accidentologie la plus caractéristique impliquant ces types de véhicules.

D'UNE PHASE DE CONDUITE EN CIRCULATION : DURÉE 3 HEURES

- Démarrer le cyclomoteur léger à moteur qu'il soit déjà ou non en circulation ;
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non en circulation ou pour la quitter ;
- Recherche des indices utiles (signalisation, avertisseurs sonores ou visuels, trajectoires, regard des autres usagers) à la conduite du véhicule ;
- Choisir la position correcte et dans différentes situations en conduite et sur la chaussée ;
- Franchir les différents types d'intersections en circulation ;
- Changer de direction en toute sécurité.